

**Vous êtes témoin
d'insultes, de
harcèlement, de
violences, de menaces
ou de discriminations
envers un enfant ?**

**Vous cherchez des
informations et du
soutien à leur apporter ?**

**Vous vous posez
des questions...**

Violences envers les enfants À qui en parler ?

**Orientation, accueils, ressources et
permanences gratuites et confidentielles
à **Aubervilliers** et en Île-de-France**

PRÉAMBULE

Violences à l'encontre des enfants

Les violences faites aux enfants peuvent prendre de multiples formes selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

1. La maltraitance (y compris les punitions violentes) comprend des violences physiques, sexuelles et psychologiques/émotionnelles, ainsi que la négligence des nourrissons, des enfants et des adolescents.

2. Le harcèlement (y compris par le biais d'Internet) est le comportement agressif indésirable d'un enfant ou d'un groupe d'enfants extérieurs à la fratrie ou n'ayant pas de lien amoureux avec la victime.

3. La violence sexuelle implique un rapport

sexuel non consenti mené à terme ou tenté, et les actes de nature sexuelle n'impliquant pas un contact (comme le voyeurisme ou le harcèlement), les actes liés au trafic sexuel commis contre une personne incapable de donner son consentement ou de refuser, ainsi que l'exploitation en ligne.

4. La violence émotionnelle ou psychologique comprend la restriction des mouvements d'un enfant, le dénigrement, le fait de le ridiculiser, les menaces, les intimidations, les discriminations, le rejet et toute autre forme non physique de traitement hostile.

Le caractère de minorité (moins de 18 ans) est une circonstance aggravante dans la loi.

Sommaire :

En cas d'urgence

Accompagnement juridique

Accompagnement psychologique,
social, médical et orientation

Associations spécialisées, groupes
de parole, de soutien et d'entraide

Ressources en ligne et téléphone

EN CAS D'URGENCE

En cas de danger grave et imminent, il faut impérativement contacter les services de première urgence : les services de **police** ou de **gendarmerie** (**17** ou **112**), les **pompiers** (**18** ou **112**), le **Samu** (**15**) ou le **114** par **sms** pour les personnes sourdes et malentendantes.

A Aubervilliers

Porter plainte ou déposer une main courante

COMMISSARIAT DE POLICE

16-22 rue Rechossière, Aubervilliers

Tél. : **01 48 11 17 00**

INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT

Commissariat de Police :

16-22 rue Léopold Rechossière, Aubervilliers

Accueil, écoute, information, orientation sociale

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi, au 06.24.44.25.89

119

Numéro d'appel national de l'enfance en danger (Allô Enfance en danger)

<https://www.allo119.gouv.fr/>

Enfant victime ou témoin de violences physiques, psychologiques ou de négligences sur un autre enfant

Ouvert 24/7 et gratuit

Il n'apparaît pas sur la facture téléphonique.

Pour les sourds et malentendants (LSF) :
<https://www.allo119.gouv.fr/je-suis-sourd-ou-malentendant-comment-puis-je-contacter-119>

Pour les moins de 21 ans un tchat : <https://www.allo119.gouv.fr/tchat-119?departement=93>

Quand ? Si la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

Comment ? Dans cet appel, il faut relater tous les éléments qui permettent de penser que l'enfant est maltraité ou en danger :

- Les propos de l'enfant s'il s'est confié à vous ;
- Les actes dont vous avez été témoin ;
- Le comportement de l'enfant ;

- **Le comportement des adultes vis-à-vis de l'enfant ;**
- **Son nom et son prénom ;**
- **Son adresse ;**
- **Le nom de ses parents ;**
- **Son âge et sa date de naissance ;**
- **Son établissement scolaire (facultatif);**

Le signalant peut rester anonyme et son identité n'est pas transmise à la famille.

DÉPÔT DE PLAINTE, SIGNALEMENT, INFORMATION PRÉOCCUPANTE ?

Le dépôt de plainte est réservé strictement aux personnes **directement victimes** de l'infraction, qu'elles soient majeures ou mineures.

Le signalement et l'information préoccupante peuvent être choisis de manière indifférenciée par les particuliers. Cependant les professionnels restent les mieux placés pour alerter les institutions face à une situation de danger, car les services judiciaires et administratifs assurent la cohérence du traitement des alertes en transmettant les informations nécessaires.

Que devient votre appel ?

Les appels du **119** sont réorientés vers la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département de résidence de l'enfant.

Et ensuite ?

Plusieurs décisions peuvent être prises suite à l'évaluation par la CRIP:

- Le classement s'il s'avère que l'enfant n'est pas en danger ;
- L'accompagnement et le soutien de la famille par les services départementaux ;
- Le signalement au procureur de la République en cas de danger et d'urgence pour l'enfant.

30 18

Numéro protection des mineurs sur internet
(e-Enfance)

<https://e-enfance.org/>

Enfant victime ou témoin d'une violence
numérique sur internet ou de cyber-
harcèlement, appeler le **30 18**

Ouvert 7j/7, de 9 h 00 à 23 h 00.

Gratuit, anonyme et confidentiel

Application : <https://e-enfance.org/app3018/>

Messenger/Facebook : <https://www.facebook.com/eenfance/>

Email : <https://e-enfance.org/contactez-nous-par-email/>

FOCUS

Le cyberharcèlement peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture

- le catfishing (consiste à créer une fausse identité en ligne à des fins de tromperie, d'escroquerie ou d'usurpation d'identité)
- le sexting (c'est la contraction de «sex» et «texting». On peut le définir comme «Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile»)

Le site l'association e-Enfance accompagne les victimes de violences sur internet, accompagne les parents dans la protection de leur enfant contre tous les dangers du numérique, et intervient en milieu scolaire pour faire de la prévention.

30 20

Numéro d'écoute et prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école

Enfant victime ou témoin d'une situation de harcèlement à l'école (moral, verbal ou physique)

Ouvert lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h et de 9h à 18h le samedi.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

CIDFF93

01.48.11.32.24

Maison de Justice et du Droit

20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers

Accompagnement global des démarches juridiques pour les femmes victimes de violences et les enfants co-victimes.

Permanences : sur rendez-vous, le lundi matin et le vendredi matin

SOS VICTIMES 93

pour les victimes de tous types d'infractions

01 48 11 32 24

- **Maison de Justice et du Droit,**
20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers

Permanences : sur rendez-vous, le vendredi matin, au siège

- 5 rue Carnot, 93300 Bobigny

Permanences : sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h, au 01 41 60 19 60

Ordre des Avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis

01 48 96 11 10

Tribunal de proximité de Bobigny

1, Promenade Jean Rostand,
93300 Bobigny

Consultations juridiques gratuites

Lundi de 9 h 30 à 12 h 30

ADEF Médiation SAUVEGARDE 93

01 55 89 04 10

Maison de Justice et du droit, 20 rue Bernard
et Mazoyer, Aubervilliers

Permanences : Jeudi de 9 h 30 à 17 h

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ORIENTATION

À Aubervilliers

Lieux ressources sur le territoire du lieu de domiciliation de l'enfant :

- **Service Social :**
6 rue Charron, Aubervilliers
- **ASE :** 50 rue Heurtault, Aubervilliers

PMI :

- **PMI Jacqueline de Chambrun :**
3 bis rue Bengali, Aubervilliers
- **PMI Bernard et Mazoyer :**
16 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers
- **PMI du Buisson :**
18 rue du Buisson, Aubervilliers
- **PMI Pont Blanc :**
91 rue Charles Tillon, Aubervilliers
- **PMI des Cités :**
65 rue des Cités, Aubervilliers

ASSOCIATIONS SPECIALISÉES, GROUPES DE PAROLE, DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE

Fédération La Voix de l'Enfant

<https://www.lavoixdelenfant.org/>

01 56 96 03 02

**Permanences juridiques téléphoniques de
La Voix de l'Enfant tous les mercredis
après-midi**

14 h 30 à 18 h

**Cette fédération regroupe plus de 80
associations de protection de l'enfance
sur le territoire français et à l'international.**

Association L'Enfant Bleu

<https://enfantbleu.org/>

01 56 56 62 62

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 10 h à 17 h

Colosse aux pieds d'argile

<https://colosse.fr/>

06 79 94 82 69 Charline Tyré

idf@colosse.fr

Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE)

<https://www.ciivise.fr/>

0 805 802 804

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 10 h à 19 h

**En cas d'urgence et/ou de danger
Composer le**

17

**7 jours sur 7, 24 heures sur 24
Informations disponibles en ligne :**



Mémo édité en octobre 2023

Mises à jour disponibles sur :

<http://www.aubervilliers.fr/Aide-aux-victimes>



AUBERVILLIERS

